

## INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site  
[www.tierarzneimittel.ch](http://www.tierarzneimittel.ch)

### NOTICE D'EMBALLAGE

Chanhold 15 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chats et chiens jusqu'à 2.5 kg  
Chanhold 30 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chiens de 2.6 kg à 5.0 kg  
Chanhold 45 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chats de 2.6 kg à 7.5 kg  
Chanhold 60 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chiens de 5.1 kg à 10.0 kg  
Chanhold 120 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chiens de 10.1 kg à 20.0 kg  
Chanhold 240 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chiens de 20.1 kg à 40.0 kg

### 1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché : ufamed AG, Kornfeldstrasse 2, CH-6210 Sursee  
+41 (0)58 434 46 00, [info@ufamed.ch](mailto:info@ufamed.ch)

Fabricant responsable de la libération des lots : Chanelle Pharmaceuticals Manufacturing Ltd.,  
Loughrea, Co. Galway, Irlande

### 2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Chanhold 15 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chats et chiens jusqu'à 2.5 kg  
Chanhold 30 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chiens de 2.6 kg à 5.0 kg  
Chanhold 45 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chats de 2.6 kg à 7.5 kg  
Chanhold 60 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chiens de 5.1 kg à 10.0 kg  
Chanhold 120 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chiens de 10.1 kg à 20.0 kg  
Chanhold 240 mg ad us. vet., solution pour spot-on pour chiens de 20.1 kg à 40.0 kg

Sélamectine

### 3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Chaque dose unitaire (pipette) contient :

#### Substance active :

Chanhold 15 mg ad us. vet. pour chats et chiens	Solution à 6 % m/v	Sélamectine	15 mg
Chanhold 30 mg ad us. vet. pour chiens	Solution à 12 % m/v	Sélamectine	30 mg

Chanhold 45 mg ad us. vet. pour chats	Solution à 6 % m/v	Sélamectine 45 mg
Chanhold 60 mg ad us. vet. pour chiens	Solution à 12 % m/v	Sélamectine 60 mg
Chanhold 120 mg ad us. vet. pour chiens	Solution à 12 % m/v	Sélamectine 120 mg
Chanhold 240 mg ad us. vet. pour chiens	Solution à 12 % m/v	Sélamectine 240 mg

**Excipients :**

Butylhydroxytoluène (E321) 0.8 mg/ml

Solution pour spot-on. Solution limpide incolore à jaune.

**4. INDICATION(S)****Chats et chiens :**

- Traitement et prévention des infestations par les puces
- Prévention de la dirofilariose
- Traitement et prévention de la gale des oreilles

**Chats :**

- Traitement et prévention des ascaris adultes et des ankylostomes intestinaux adultes
- Traitement et prévention des infestations par les poux broyeurs

**Chiens :**

- Traitement et prévention des infestations par les poux broyeurs
- Traitement et prévention de la gale sarcoptique
- Traitement et contrôle des vers ronds intestinaux adultes

**5. CONTRE-INDICATIONS**

Ne pas utiliser chez les animaux de moins de 6 semaines d'âge. Ne pas utiliser sur des chats atteints de maladies concomitantes, ou affaiblis et d'un poids insuffisant pour leur taille et leur âge. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à un autre composant.

**6. EFFETS INDÉSIRABLES**

L'utilisation du médicament vétérinaire chez le chat a été associée dans de rares cas à une alopecie modérée et transitoire au site d'application. Dans de très rares occasions une irritation locale et transitoire peut aussi être observée. Bien que cette perte de poils et cette irritation régressent le plus souvent spontanément, elles pourront faire l'objet, dans certaines circonstances, d'un traitement symptomatique. Si de plus grandes quantités du produit ont été léchées, une brève période d'hypersalivation peut être observée chez les chats.

En de rares occasions chez les chats et les chiens, l'administration du médicament vétérinaire peut entraîner, temporairement et localement au site d'application, la formation d'une touffe de poils agglutinés et/ou l'apparition d'une zone donnant l'impression d'avoir été talquée. Ce phénomène est normal et disparaîtra dans les 24 heures suivant l'administration du médicament. Il n'affecte ni l'efficacité ni l'innocuité du médicament.

Très rarement, comme avec les autres lactones macrocycliques, des signes neurologiques réversibles, dont des convulsions, ont été observés après l'utilisation de ce produit vétérinaire.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1'000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10'000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10'000 animaux traités, y compris les cas isolés)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

## **7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)**

Chiens et chats

## **8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION**

Solution pour spot-on pour une application sur la peau.

Le médicament vétérinaire doit être administré en dose unique (pipette) contenant un minimum de 6 mg/kg de selamectine par rapport au poids corporel de l'animal traité. Si plusieurs infestations ou infections simultanées doivent être traitées avec le médicament vétérinaire chez le même animal, une seule application à la dose recommandée de 6 mg/kg doit être effectuée à la fois. La durée du traitement nécessaire dépend du parasite et est précisée ci-dessous.

## Utilisation selon les tableaux suivants :

Chats (Poids corporel en kg)	Produit	Dose de sélamectine à appliquer (mg)	Concentration de la solution (mg/ml)	Taille nominale des pipettes à utiliser (ml)
jusqu'à 2.5	1 pipette de <b>Chanhold 15 mg ad us. vet.</b> pour chats et chiens ≤ 2.5 kg	15	60	0.25 ml
2.6 – 7.5	1 pipette de <b>Chanhold 45 mg ad us. vet.</b> pour chats 2.6 - 7.5 kg	45	60	0.75 ml
plus de 7.5		Association appropriée de pipettes	60	Association appropriée de pipettes

Chiens (Poids corporel en kg)	Produit	Dose de sélamectine à appliquer (mg)	Concentration de la solution (mg/ml)	Taille nominale des pipettes à utiliser (ml)
jusqu'à 2.5	1 pipette de <b>Chanhold 15 mg ad us. vet.</b> pour chats et chiens ≤ 2.5 kg	15	60	0.25
2.6 – 5	1 pipette de <b>Chanhold 30 mg ad us. vet.</b> pour chiens 2.6 - 5.0 kg	30	120	0.25
5.1 – 10.0	1 pipette de <b>Chanhold 60 mg ad us. vet.</b> pour chiens 5.1 - 10.0 kg	60	120	0.5
10.1 – 20.0	1 pipette de <b>Chanhold 120 mg ad us. vet.</b> pour chiens 10.1 - 20.0 kg	120	120	1.0
20.1 – 40.0	1 pipette de <b>Chanhold 240 mg ad us. vet.</b> pour chiens 20.1 - 40.0 kg	240	120	2.0
plus de 40		Association appropriée de pipettes	60 / 120	Association appropriée de pipettes

## Traitement et prévention de l'infestation par les puces (chats, chiens) :

Après administration du médicament vétérinaire, les puces adultes présentes sur l'animal sont tuées, les œufs pondus ne sont plus viables, et les larves (présentes seulement dans l'environnement) sont

également tuées. La reproduction des puces est donc stoppée et leur cycle de vie interrompu, cela contribue à gérer les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

Pour la prévention des infestations par les puces, le médicament vétérinaire doit être administré tous les mois pendant la saison des puces, en commençant un mois avant que les puces ne deviennent actives. En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel de la femelle gestante et allaitante aide à prévenir les infestations par les puces, des chiots et des chatons de la portée jusqu'à sept semaines d'âge.

Intégré dans un programme thérapeutique contre la Dermatite Allergique aux Piqûres de Puces (DAPP), le médicament vétérinaire doit être administré selon un rythme mensuel.

**Prévention de la dirofilariose (chats, chiens) :**

Le médicament vétérinaire peut être utilisé toute l'année, mais doit être administré au moins dans le mois qui suit le premier contact de l'animal avec un moustique dans les pays où le vecteur est présent. Cette opération est suivie d'un traitement mensuel jusqu'à la fin de la saison des moustiques. La dernière dose doit être administrée dans un délai d'un mois après la dernière exposition au moustique.

En cas d'oubli d'un des traitements mensuels, et si l'intervalle d'un mois entre deux applications se trouve alors dépassé, l'administration immédiate du médicament vétérinaire, et le retour à un rythme mensuel d'administration, minimisera les risques de développement des formes adultes de *Dirofilaria immitis*. Dans le cadre d'un programme de prévention de cette maladie, lorsqu'on remplace un autre médicament préventif contre la dirofilariose par ce médicament vétérinaire, la première dose de ce médicament vétérinaire doit être administrée dans le mois suivant la fin du traitement précédent.

**Traitement et prévention des ascaridioses (chats, chiens) :**

Une dose unique du médicament vétérinaire doit être administrée. L'infestation par les vers ronds est prévenue par un traitement mensuel avec Chanhold ad us. vet.

**Traitement et prévention de l'infestation par les poux broyeurs (chats, chiens) :**

Une dose unique du médicament vétérinaire doit être administrée. Une application mensuelle de Chanhold ad us. vet. prévient les éventuelles infections par les poux broyeurs.

**Traitement et prévention de la gale des oreilles (chats) :**

Une dose unique du médicament vétérinaire doit être administrée entre les omoplates.

**Traitement et prévention de la gale des oreilles (chiens) :**

Le médicament vétérinaire doit être administré une fois entre les omoplates. Il est recommandé de retirer délicatement les débris du conduit auditif externe au moment de l'administration. Une visite de contrôle chez le vétérinaire 30 jours après l'application est conseillée car une seconde application peut être nécessaire chez certains chiens.

**Traitement et prévention des ankylostomidoses (chats) :**

Une dose unique du médicament vétérinaire doit être administrée. L'infestation par les ankylostomes est prévenue par un traitement mensuel avec Chanhold ad us. vet.

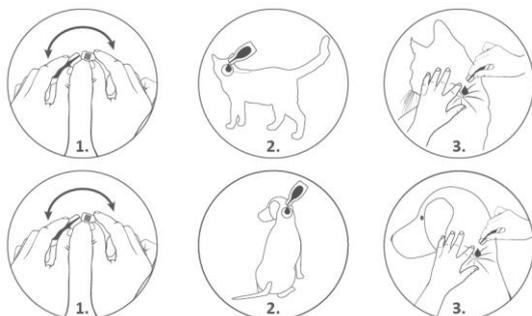
**Traitement et prévention de la gale sarcoptique (chiens) :**

Pour l'élimination complète des parasites, le médicament vétérinaire doit être administré deux fois, à 1 mois d'intervalle. L'application mensuelle du médicament vétérinaire prévient les éventuelles infections par les acariens Sarcoptes.

**9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE****Méthode d'administration :**

Retirez la pipette de son emballage protecteur. Tenez la pipette en position verticale. Appuyez sur la partie étroite de la pipette pour vous assurer que le contenu reste dans le corps principal de la pipette. Casser et enlever le bout de la pipette.

Séparez le pelage de l'animal à la base du cou, devant les omoplates, jusqu'à ce que la peau soit visible. Placer l'extrémité de la pipette sur la peau et presser la pipette plusieurs fois pour vider complètement son contenu et directement sur la peau à la base du cou devant les omoplates en un seul endroit.



Évitez tout contact entre le produit et vos doigts !

**10. TEMPS D'ATTENTE**

Temps d'attente : Sans objet.

**11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants. Pas de précautions particulières de conservation. Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur le contenant.

## **12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)**

### Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Les animaux traités peuvent recevoir un bain 2 heures après le traitement, sans perte d'efficacité. L'efficacité du médicament vétérinaire n'est pas réduite par le shampooing ou le mouillage de l'animal 2 heures ou plus après le traitement. Ne pas appliquer le produit si le poil de l'animal est mouillé. Dans le traitement de la gale des oreilles, ne pas administrer le produit dans le conduit auditif. Il est important de respecter la dose prescrite afin de minimiser la quantité de produit que pourrait absorber l'animal par léchage. Si de plus grandes quantités du produit ont été léchées, une brève période d'hypersalivation peut être observée chez les chats.

### Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Le médicament vétérinaire doit être appliqué seulement sur la peau. Ne pas administrer par voie orale, parentérale ou directement dans le conduit auditif. Eloigner les animaux traités de toute flamme ou autre source de combustion pendant au moins les 30 minutes qui suivent l'application du produit ou jusqu'au séchage complet du pelage de la zone traitée.

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Le produit est hautement inflammable ; tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, d'une flamme ou de toute autre source de combustion.

Le produit est irritant pour la peau et les yeux. Ne pas fumer, manger ou boire durant la manipulation du produit.

Se laver les mains après usage. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement la zone atteinte à l'eau et au savon. En cas d'atteinte accidentelle des yeux, les rincer immédiatement à l'eau puis demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Eviter tout contact avec les animaux traités jusqu'à ce que la zone d'application soit sèche. Le jour du traitement, les enfants ne doivent pas toucher les animaux traités et les animaux ne doivent pas être autorisés à dormir avec leurs propriétaires, particulièrement les enfants. Les pipettes usagées doivent être éliminées immédiatement et ne pas être laissées à la vue ou à la portée des enfants.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à ce type de médicaments vétérinaires doivent manipuler ce médicament vétérinaire avec précaution.

### Autres précautions :

Empêcher l'animal de se baigner dans les cours d'eau au moins 2 heures après l'administration du médicament.

### Gestation et lactation :

Le médicament vétérinaire peut être utilisé chez les animaux reproducteurs et les chattes et chiennes gestantes ou allaitantes.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration de 10 fois la dose recommandée. La sélamectine a été administrée, à 3 fois la dose recommandée, à des chiens et chats parasités par des filaires cardiaques adultes, sans qu'apparaissent d'effets indésirables. Le médicament vétérinaire a aussi été administré, à 3 fois la dose recommandée, chez des mâles et des femelles reproducteurs, dont des femelles gestantes ou allaitant leurs portées, et à 5 fois la dose recommandée à des Colleys sensibles à l'ivermectine, sans qu'apparaissent d'effets indésirables.

### **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre en danger les poissons et autres organismes aquatiques. Les pipettes vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés avec les déchets ménagères afin d'éviter toute contamination des cours d'eau.

### **14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE**

13.07.2021

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses [www.swissmedic.ch](http://www.swissmedic.ch) et <http://www.tierarzneimittel.ch>.

### **15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Chanhold 15 mg ad us. vet.

Chanhold 30 mg ad us. vet.

Chanhold 45 mg ad us. vet.

Chanhold 60 mg ad us. vet.

Chanhold 120 mg ad us. vet.

Chanhold 240 mg ad us. vet.

Conditionnement de 3 pipettes par dose.

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 68'379

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.